

Marie Claire Villeval
Présidente de l'Association Française de Science Economique

A Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Education nationale
Porte-parole du Gouvernement
110, Rue de Grenelle
75357 PARIS SP

Paris, le 20 avril 2011

Monsieur le Ministre,

La mission de suivi de la réforme des lycées d'enseignement général et technologique conduite par une équipe d'inspecteurs généraux dans un échantillon de sept académies vient de rendre son rapport. Il y est indiqué que tous les lycées de l'échantillon analysé proposent l'enseignement d'exploration de sciences économiques et sociales (SES) et qu'une grande majorité d'entre eux offre également l'enseignement de principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG). Il y est constaté également que quatre élèves sur cinq ont choisi SES et que, dans certaines académies, une proportion importante des élèves suit les deux enseignements, SES et PFEG. Le succès de cet enseignement apparaît ainsi incontestable, ce dont l'Association Française de Science Economique (AFSE) se réjouit.

Pour autant, le succès de cet enseignement et l'engouement qu'il déclenche révèlent à la fois une incompréhension et un triple problème. L'incompréhension exprime le désarroi suscité par le maintien de cet enseignement d'exploration comme facultatif alors que dans les faits il s'impose aussi largement auprès des élèves. Le triple problème concerne le volume horaire de cet enseignement, son organisation et son mode d'évaluation. Le volume horaire de cet enseignement ne permet pas en effet de mettre en œuvre des méthodes pédagogiques innovantes pourtant disponibles et adaptées à un enseignement d'exploration. De même, son organisation en classe entière conduit à des cours le plus souvent magistraux moins propices aux échanges et à la découverte. Enfin, l'absence de notation au profit d'une évaluation par compétences non seulement perturbe les enseignants mais peut également laisser faussement entendre aux élèves qu'il n'y a pas d'enjeu scolaire réel ; dans les deux cas, le danger est de démobiliser à la fois les enseignants et les élèves. Notre impression est que, sur ces points, la réforme n'a pas été menée à son terme, ce qui en réduit singulièrement la lisibilité.

Ces observations confortent la position de l'AFSE telle que nous l'avions déjà exprimée précédemment : nous revendiquons que cet enseignement de découverte des sciences économiques et sociales soit intégré dans le tronc commun des programmes dès lors qu'il devient obligatoire dans les faits de suivre un enseignement de SES ou de PFEG. Favoriser l'initiation des élèves à des approches pluridisciplinaires, mobiliser des compétences transversales, mettre en œuvre des séquences pédagogiques initiant à des

méthodes autant qu'à des contenus tout en favorisant le travail en commun, requiert un renforcement de l'horaire consacré à cet enseignement. L'AFSE revendique que l'introduction de l'enseignement de sciences économiques et sociales dans le tronc commun s'accompagne d'un volume horaire de trois heures par semaine en classe de Seconde et d'une validation de l'évaluation des acquis des élèves. La satisfaction de ces revendications nous paraît fondamentale pour pouvoir former dans les meilleures conditions et dès le plus jeune âge le capital humain économique de nos concitoyens afin de préparer ces derniers à la compréhension des phénomènes économiques et sociaux qui nous entourent.

Pour ce qui concerne le projet de programmes d'enseignement en classe de Terminale de la voie générale, l'AFSE constate que le débat est engagé sur trois axes principaux : la lourdeur des programmes, le contenu même de ces programmes et la séparation disciplinaire.

La première critique concerne l'évidente lourdeur du programme de Terminale, série économique (ES) – enseignement spécifique, qui passe de 16 à 18 thèmes. L'inquiétude exprimée par les enseignants à ce sujet nous paraît absolument légitime et l'AFSE souhaite vivement qu'à partir des propositions qui seront formulées dans le cadre de la consultation engagée depuis le 7 mars des aménagements soient apportés au projet.

Concernant le contenu même du programme de la série économique et sociale, enseignement spécifique et enseignement de spécialité, l'AFSE considère que l'analyse des transformations économiques contemporaines est bien couverte à travers les items relatifs à la croissance, l'instabilité des économies, l'emploi, l'internationalisation de la production, l'environnement, la finance, la démographie, la concurrence et l'action publique. Le véritable enjeu consistera à intégrer les résultats des travaux récents en analyse économique sur ces sujets tout en maîtrisant les méthodes d'analyse, la pertinence des données utilisées, les limites des approches économiques et l'intérêt de la mobilisation d'éléments issus des autres sciences sociales. Des collaborations innovantes entre les enseignants du secondaire et les chercheurs sont certainement à mettre en œuvre pour faciliter l'accès aux connaissances nouvelles en économie, mieux expliciter la portée des travaux théoriques et empiriques sur ces thèmes et faciliter les échanges entre enseignants du secondaire et universitaires.

La séparation dans les programmes des thèmes d'économie, de sociologie et de science politique fait l'objet de critiques de la part de certains au sens où elle remettrait en cause l'interdisciplinarité comme composante forte de l'identité des professeurs de sciences économiques et sociales. La position de l'AFSE sur ce point est également très claire. L'étude de la réalité économique et sociale s'appuyant sur le mode de raisonnement propre à une discipline est une démarche raisonnable et souhaitable afin que les élèves s'approprient les règles du raisonnement scientifique. Les élèves doivent apprendre à développer un raisonnement cohérent et à manier les outils de l'analyse économique en maîtrisant les hypothèses, les étapes de l'analyse et les résultats obtenus par les travaux de référence dans une discipline donnée avant d'y ajouter les éclairages apportés par d'autres disciplines. Chaque discipline, économie, sociologie et sciences politiques, possède ses propres concepts et modes de raisonnement et c'est dans ce cadre que l'apprentissage de la méthode scientifique au sein de chaque discipline doit s'opérer. En outre, les relations entre disciplines se déplacent au cours du temps. Concernant l'économie, selon les spécialités et les périodes, les rapprochements se sont faits avec l'histoire, la sociologie, la gestion, le droit, ou la psychologie. Il serait donc dangereux d'avoir une idée figée de ce qu'est l'interdisciplinarité à mettre en œuvre. L'AFSE est convaincue que le dialogue des disciplines est nécessaire pour progresser dans l'interprétation de la réalité économique et sociale mais ce dialogue sera d'autant plus fructueux qu'il sera étayé par des enseignements permettant de maîtriser le raisonnement propre à chaque discipline.

Sur un plan plus général, l'AFSE avait très largement approuvé les attendus et les préconisations du *Rapport Guesnerie*, remis en juin 2008 à votre prédécesseur. On pouvait lire dans ce rapport : « Il conviendrait que le relais au travail de notre commission soit pris par un groupe d'experts (au sens donné à ce terme au ministère de l'Éducation nationale) qui mette en place la réforme des programmes des enseignements à partir des grandes lignes esquissées dans ce rapport. Ce comité pourrait commencer, à la suite d'une large consultation des enseignants du secondaire et du supérieur, mais aussi de certains professionnels, par dresser la liste des "fondamentaux" de l'enseignement des sciences sociales – i.e. dresser la liste des outils conceptuels et analytiques et des compétences qui doivent être acquis en économie et sociologie par un élève sortant du lycée » (p 30). La consultation préalable des enseignants et des professionnels était un élément essentiel pour réussir la réforme ambitieuse suggérée dans ce rapport. Dans cette logique du *rapport Guesnerie*, l'AFSE espère que la période de consultation des enseignants actuellement en cours permettra de favoriser une convergence des approches. Elle souhaite également que soit déployée une politique suffisamment ambitieuse pour accompagner les enseignants dans le cadre de leur formation continue.

En tant qu'association professionnelle et société savante, l'AFSE se propose également d'apporter sa contribution à travers un certain nombre d'initiatives originales. Tout d'abord, l'AFSE envisage de mettre en place un forum sur son site web permettant des échanges constructifs entre universitaires et enseignants du secondaire, avec une modération en amont. Il serait ainsi possible sur ce forum d'échanger des informations sur une analyse théorique, la signification d'un concept, la portée d'un débat entre chercheurs, l'interprétation de données, la recherche de références... Cette collaboration pourrait être complétée par l'organisation de rencontres annuelles avec les enseignants du secondaire par exemple dans le prolongement des Entretiens de l'AFSE qui se tiennent désormais chaque année à Lyon avec une forte participation des enseignants du secondaire et du supérieur.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mon très profond respect.



Marie Claire Villeval